



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Déclaration préalable du SNUDI-FO 94 à la CAPD du 6 mars

Dès l'annonce par le gouvernement, samedi en fin d'après-midi, du recours au 49.3 pour faire passer en force sa contre-réforme détruisant les régimes de retraites, des milliers de manifestants sont descendus dans la rue dans tout le pays pour dire NON à ce véritable coup d'Etat social.

Ce 49.3 est un aveu : celui d'un gouvernement aux abois, isolé, qui a perdu la bataille de l'opinion après une grève d'une durée historique. Toutes les enquêtes le montrent : les deux tiers des Français demandent au gouvernement de retirer son texte.

Face au 49.3 et à la réforme des retraites, une nécessité :

Un appel à construire la grève générale !

Comme le déclarent ensemble les syndicats des enseignants du 1^{er} degré du Val-de-Marne SNUDI-FO, SNUipp, CGT et SUD, dans un communiqué publié dès le 1^{er} mars, « **ce ne sont pas les vagues promesses de revalorisation de Blanquer, avec ses scénarios bricolés ne servant qu'à justifier une nouvelle attaque contre nos garanties statutaires, qui vont rassurer les enseignants quant aux conséquences de cette réforme sur nos pensions. Chacun a bien compris que nous serions grands perdants et surtout grandes perdantes si la réforme passait.** »

Face à cette situation inacceptable, « **les organisations syndicales Snudi-FO, SNUipp-FSU, SUD-Education et CGT Educ'action estiment que la réponse au coup de force du gouvernement doit être nationale et interprofessionnelle. Cela nécessite d'aller vers une convergence des syndicats, partis et associations contre ce coup de force antidémocratique, ainsi que vers un blocage total du pays et de l'économie par la grève générale.** »

Face au coup de force du 49-3, les Unions Départementales CGT FO FSU SOLIDAIRES UNEF estiment elles aussi, à l'unisson des syndicats du 1^{er} degré, qu'il y a nécessité de construire « **un blocage total du pays et de l'économie qui ne pourra passer que par la grève générale.** »

Perspective reprise par plusieurs centaines de professeurs des écoles qui ont participé aux assemblées générales tenues dans notre département dès lundi 2 mars à midi.

FO et la CGT claquent la porte de la conférence de financement

La confédération Force Ouvrière, à travers une déclaration de son bureau confédéral lundi 2 mars au soir, annonce qu'elle « **refuse de cautionner l'impasse à laquelle conduit la conférence de l'équilibre et du financement - celle du recul à nouveau de l'âge de la retraite - et estime par conséquent le moment venu d'en sortir.** » Elle est suivie, dès le 3 mars, par la CGT qui « **décide (aussi) de ne plus participer à une telle mascarade et quitte la conférence de financement** ».

Aujourd'hui plus que jamais les personnels exigent le retrait du projet Macron- Philippe !

Crise du Coronavirus : les directeurs laissés sans consigne « pour ne pas encombrer les boîtes mails des écoles » ?

Cette CAPD est convoquée avec, à son ordre du jour, la liste d'aptitude à la fonction de directeur d'école dans une situation marquée par la crise du Coronavirus.

Lundi 24 février au soir (à 18h58), nos collègues directeurs ont reçu un mail, donc après une journée de classe, reprenant les mises à jour des recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et demandant que les enfants revenant « de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie », ne soient pas " envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leurs retours." Ces dispositions étant aussi applicables aux enseignants.

Des collègues sont donc revenus une journée en classe le 24 février avant de se retrouver « confinés » chez eux à partir du 25 ... C'est d'ailleurs la même situation pour plusieurs enfants.

Puis une nouvelle consigne a été donnée demandant aux « confinés » de revenir dans leurs écoles, stade 2 oblige.

Nos collègues directeurs ont reçu mardi 3 mars un message pour le moins surprenant et problématique sur leur boîte électronique d'école et qui suscite à juste titre la réprobation de nos collègues :

« Dans le contexte sanitaire actuel relatif au coronavirus-COVID 19, je vous demande de consulter très régulièrement les informations diffusées et mises à jour sur le site du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

Afin de ne pas encombrer vos boîtes électroniques, nous ne procéderons pas à des envois systématiques lors de chaque mise à jour de la situation. D'où l'importance, que je me permets de souligner à nouveau, d'une consultation régulière et au minimum quotidienne du site de notre ministère. »

Le message est clair : débrouillez-vous tout seul avec le site du Ministère ! Nos collègues s'interrogent : n'y a-t-il plus de chaîne hiérarchique entre le recteur et les écoles ?

Le SNUDI-FO 94 demande que des courriels soient envoyés avec toutes les consignes et que la hiérarchie intervienne pour protéger les collègues

L'argument sur l'encombrement des boîtes mails n'en est pas un. Au bout du compte, cela signifie que les directions d'école devraient être responsables d'appliquer des directives nouvelles sans savoir qu'elles existent, sans même une information écrite de leur hiérarchie directe sur les conditions de cette mise en œuvre. De nombreuses écoles sont confrontées à des difficultés de connexion à internet. De nombreux directeurs ne sont pas déchargés complètement. Comment est-il possible de laisser nos collègues se débrouiller seuls, en plus du reste à gérer dans leur école, et qui - pour une majorité d'entre eux - ont aussi une classe ?

Nous demandons que des courriels soient envoyés avec toutes les consignes, dès lors que des modifications sont apportées dans les procédures, avec en PJ les documents mis à jour d'une manière systématique. Si des écoles n'ont pas d'accès à Internet, c'est la responsabilité et le devoir de l'institution de leur fournir par un autre moyen les informations et les documents, et non la responsabilité individuelle de chaque directeur qui est déjà surchargé.

De plus, de nombreuses écoles ne bénéficient pas d'un équipement leur permettant de mettre en œuvre les consignes : on trouve par exemple des torchons changés une fois par semaine à la place des serviettes

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr



📞 01.43.77.31.29
snudifo94 - @SNUDIFO94

à usage unique, l'absence de savon dans des distributeurs, la rareté de points d'eau dans certaines écoles. Nous sommes aussi confrontés à des difficultés, comme dans certaines villes où les agents chargés de l'entretien des locaux en nombre déjà insuffisant pour que les règles d'hygiène soient mises en œuvre, sont en plus « réquisitionnés » pendant le temps de classe, pour effectuer des mises sous pli pour les élections.

Ces situations nécessitent une intervention de notre hiérarchie IEN, DASEN.

Ce sont les directeurs qui sont en première ligne face aux interrogations, aux inquiétudes exprimées parfois de manière virulente par les parents. Ils ont besoin d'une aide de leur hiérarchie.

CORONAVIRUS : des mesures de protection des personnels les plus fragiles doivent être prises par notre employeur !

De plus, d'après les dernières études, le taux de mortalité lié au Coronavirus qui est de 2,3% en moyenne atteint 10,5% pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaires, 7,5% pour les diabétiques et 6% pour les personnes atteintes de maladie chroniques respiratoires, d'hypertension ou d'un cancer. Quelles dispositions prenez-vous pour protéger ces collègues très fragiles, qui ont des facteurs aggravants face à la maladie ? Quelles sont les dispositions particulières prises pour protéger nos collègues qui sont enceintes ?

Direction d'école : aucune mesure concrète améliorant les conditions de travail ou reconnaissant la fonction...

Ce qui se passe en ce moment autour de la crise du Coronavirus montre que non seulement aucune mesure concrète améliorant les conditions de travail des directions d'école ou reconnaissant la fonction - particulièrement sur un plan financier - n'a été prise. Au contraire, force est de constater qu'après quelques larmes de crocodile qu'il était de bon ton de verser après le suicide de notre collègue de Seine-St-Denis, les affaires sérieuses reprennent : on demande aux directeurs de se transformer en chauffeurs livreurs chargés d'aller chercher, sur leur temps personnel avec leur véhicule personnel, les livrets d'évaluation nationale, de chercher adresse par adresse le collègue de secteur de chaque élève de CM2, avant même AFFELNET.

... la « palme » du cynisme à Orly !

La « palme » étant attribuée à l'IEN d'Orly qui ne trouve rien de mieux que d'organiser le soir, pendant le temps libre de nos collègues, la réunion des directeurs de sa circonscription pour discuter de leurs conditions de travail. L'argument avancé est que très peu de directeurs de cette circonscription sont totalement déchargés. Nos collègues apprécieront le cynisme : effectivement, étant déchargés partiellement, ils prennent déjà beaucoup sur leur temps personnel pour gérer leur école, et il faut donc leur en rajouter.

Madame la Directrice Académique, autant vous dire que nous n'acceptons pas, que nos collègues n'acceptent pas cette réponse. Comme nous n'acceptons pas que des entretiens de carrière à venir puissent être utilisés comme des moyens de pression sur nos collègues directeurs comme sur tous les collègues. Nous demandons que cette situation inadmissible cesse, que vous vous engagiez à ce que toutes les réunions de directeurs aient lieu sur le temps de classe, afin que tous les directeurs du département soient traités équitablement.

Le SNUDI-FO 94 renouvelle sa demande que soit procédé à la restitution des sommes prélevées aux collègues qui ont eu un retrait de salaire pour le 3 octobre, jour de l'hommage à Christine Renon

En conclusion de notre déclaration préalable lors de la CAPD du 6 février, nous avons indiqué que « *face au torrent de tentatives de remises en cause de nos droits, de nos conditions de travail, de nos rémunérations, de notre retraite, de nombreux collègues s'interrogent : « **Notre Ministre et nos responsables ont-ils oublié Christine Renon ?** »* »

*Tous ceux qui ont participé, le 3 octobre, à l'hommage qui a été rendu à notre collègue qui était directrice à Pantin, ont pu constater sur leur feuille de paye qu'en tout cas le retrait de salaire pour le 3 octobre n'avait pas été oublié. Ce cynisme rejoint celui de la Ministre du travail qui s'oppose au congé de 12 jours pour le deuil d'un enfant, car cela hausserait le coût du travail ! **Le SNUDI-FO 94 demande la restitution immédiate des sommes prélevées aux collègues dans le cadre de la journée du 3 octobre.** »*

Vous aviez indiqué le 6 février vouloir prendre le temps de la réflexion et reporter votre réponse à une date ultérieure. Nous vous renouvelons donc, dans cette CAPD dont l'ordre du jour est consacré à la liste d'aptitude à la fonction de directeur d'école, notre demande de procéder à la restitution des sommes prélevées aux collègues qui ont eu un retrait de salaire pour le 3 octobre, jour de l'hommage à Christine Renon.